Publié le 15 juin 2022

Appel à manifestation d’intérêt de l’Etat dédiés aux projets partenariaux d’aménagement thématiques

Le Ministère de la Transition écologique a lancé en 2022 un appel à manifestation d’intérêt sur deux thématiques.

En vue de parvenir à la signature de conventions de projet partenarial d’aménagement, le Ministère de la Transition écologique a identifié deux thématiques :
– la recomposition des territoires concernés par le recul du trait de côte ;
– la requalification des entrées de ville et des périphéries urbaines.

Les candidatures peuvent êtres déposées jusqu’au 1er juillet dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt, ou à tout autre moment de l’année dans le cadre de la procédure « au fil de l’eau ».

Pour mémoire, le projet partenarial d’aménagement créé par la loi Elan de 2018 est un contrat conclu entre l’Etat et des collectivités locales pour favoriser la réalisation d’opérations d’aménagement d’ensemble. Il fixe la feuille de route qui énonce les interventions et les responsabilités des parties prenantes ainsi qu’un plan de financement de l’ensemble des actions.

L’objectif de l’appel à manifestation d’intérêt est d’identifier trois territoires concernés par la requalification des entrées de ville et des périphéries urbaines et trois autres concernés par le recul du trait de côte. 5 millions d’euros de soutien sont budgétés sur la thématiques du recul du trait de côte.

Vous trouverez ci-dessous un document de présentation détaillé de l’appel à manifestation d’intérêt et les contacts utiles pour déposer une candidature.

À télécharger

- FLASH N°09-2022